



# CONSEIL MUNICIPAL

---

## Procès-verbal intégral de la séance du 21 MARS 2026







## Procès-verbal du Conseil municipal du 21 Mars 2026

---

Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs,  
Je déclare notre séance d'installation du Conseil municipal ouverte.

Je dois vous informer préalablement, avant l'appel, du souhait de la démission pour convenance personnelle de notre collègue Céline PEIGNÉ, qui est intervenue le 19 mars 2026 et qui sera donc remplacée par la suivante de liste Madame Valentine de BRAGELONGNE qui est ici présente et à qui nous souhaitons la bienvenue, et qui a été régulièrement convoquée pour cette séance.

Je vais donc procéder à l'appel.

**LE MAIRE : 35 membres sont présents :** Éric BERDOATI, Édith SAGROUN, Nicolas PORTEIX, Diane MICHOUDET, François-Henri REYNAUD, Sylvie SOARES, Olivier BERTHET, Ségolène de LARMINAT, Vincent JACQUET, Nathalie MOUTON-VEILLÉ, Jean-Christophe ACHARD, Mireille GUEZENEK, Jean-Jacques VEILLEROT, Liza CREUX, Jacques GRUBER, Françoise ASKINAZI, Christophe WARTEL, Delphine POTIER, Sacha GAILLARD, Laura MODANESE, Benoît GODET, Henri de BEAUREGARD, Pauline GEISMAR, Nicolas PUJOL, Annie POTHIER, Baptiste du CHALARD, Catherine GREVELINK, Pierre BLEXMANN, Valentine de BRAGELONGNE, Rafaël MAYCHMAZ, Perrine LANDON, Anne-Marie CRAVERO, Guillaume SIMENEL, Christine PASTOR, Augustin BRUNSCHVICG.

Le Conseil est régulièrement installé et le quorum est atteint.  
Nous n'avons pas reçu de pouvoir, puisque nous avons l'ensemble des présents.

Et donc je souhaite la bienvenue à tous nos collègues nouveaux dans le Conseil municipal, qu'ils soient de la majorité ou des oppositions. Et je renouvelle la bienvenue aux anciens qui étaient déjà présents dans la mandature précédente et qui sont dans un lieu connu.

Conformément aux textes, notre Conseil municipal doit être maintenant présidé par notre doyen.  
Il se trouve que c'est une doyenne et je vais donc demander à notre collègue Mireille GUEZENEK de bien vouloir venir s'installer à ma place.

**Mireille GUEZENEK :** Mesdames, Messieurs, chers collègues,

C'est avec une vive émotion, je ne vous le cache pas, que j'ai l'honneur de prendre la parole aujourd'hui pour vous souhaiter à tous la bienvenue au sein de cette séance d'installation du nouveau Conseil municipal, élu le 15 mars 2026, dès le premier tour, dans notre belle ville de Saint-Cloud.

Selon l'article L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, il est, en effet, mentionné que la séance, au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire, doit être présidée par le plus âgé des membres du Conseil municipal. Et il semblerait que je sois la doyenne de cette assemblée. J'ai donc officiellement le privilège de vous adresser à tous mes sincères félicitations pour votre élection.

En 2020, lors de la précédente séance d'installation, vous aviez souligné, cher Éric, que c'était la deuxième fois que je présidais cette séance au titre de doyenne. Vous aviez ajouté « jamais 2 dans 3 » et qu'il fallait respecter les dictons et proverbes français. Voilà qui est fait.

Il n'y a pas d'âge pour servir sa commune. La preuve en est, puisque le Conseil sera composé pour cette nouvelle mandature, de membres âgés de 18 à 79 ans, avec une moyenne d'âge de 52 ans pour l'équipe de la majorité.

Élue depuis 2008, déléguée aux seniors et déléguée du quartier Fouilleuse depuis 2014, j'ai eu, au cours de ces différents mandats, l'occasion de mesurer à quel point la mission, qui nous est confiée par nos concitoyens, est une mission responsable, exigeante, parfois complexe, mais ô combien passionnante. Faire partie d'un collectif au service de l'intérêt général est un engagement de chaque instant, un engagement sérieux, qui oblige et qui fait sens.



## Procès-verbal du Conseil municipal du 21 Mars 2026

J'adresse tous mes vœux de réussite au nouveau Conseil municipal, élu par les Clodoaldiens pour améliorer concrètement le quotidien de tous les Clodoaldiens. Je souhaite à tous de travailler dans un même état d'esprit que celui de la mandature précédente, à savoir, dans le respect, l'entraide et la bienveillance, et ce, même si on ne partage pas toujours les mêmes idées.  
Servir Saint-Cloud est un honneur, à nous de savoir nous en montrer dignes.

*Applaudissements de l'assemblée.*

### DÉLIBÉRATIONS

#### 16/ NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

**Mireille GUEZENEC :**

Le secrétaire de séance est censé être le plus jeune de la majorité, soit Baptiste du CHALARD.  
Nous allons donc voter pour l'élection du secrétaire de séance. Et nous allons le faire à main levée.

Qui s'abstient ? Qui est contre ?

Donc **unanimité** de l'assemblée. Bravo.

*Applaudissements de l'assemblée.*

**ADOPTÉE PAR 35 VOIX.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-15 ;

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

**ARTICLE UNIQUE : DE PROCÉDER**, dans les conditions fixées par le code général des collectivités territoriales en son article L. 2121-15, à la désignation d'un secrétaire de séance, en la personne de Baptiste du CHALARD.

#### 17/ ÉLECTION DU MAIRE

**Mireille GUEZENEC :** L'élection du Maire se fait au scrutin secret et à la majorité absolue.

2 assesseurs pour constituer le bureau, qui sont les deux plus jeunes membres de l'assemblée :

Monsieur Baptiste du CHALARD et Monsieur Augustin BRUNSCHVIGG.

J'ai reçu, au nom de la majorité municipale, la candidature d'Éric BERDOATI.

Y a-t-il d'autres personnes qui se présentent ? Monsieur MAYCHMAZ ? Madame PASTOR ?

Merci.

**Anne-Marie CRAVERO :** Est-ce que je peux dire un mot sur le pourquoi du choix de ne pas présenter de candidature ?



## Procès-verbal du Conseil municipal du 21 Mars 2026

---

Bonjour à toutes, bonjour à tous,

Nous sommes Guillaume SIMENEL et Anne-Marie CRAVERO et représentons dorénavant Saint-Cloud Rive-Gauche au Conseil. Guillaume est spécialiste de projets complexes. Je prends la parole trois minutes, ne vous inquiétez pas. Et moi, je suis financière de formation, et nous sommes tous les deux profondément démocrates, récemment mais résolument engagés. Je voudrais juste profiter une seconde de l'instant qui m'est donné pour féliciter les Clodoaldiens qui se sont déplacés pour voter et remercier les 1 226 personnes qui ont choisi notre projet de renouveau pour Saint-Cloud.

Je me permets aussi de saluer la formidable équipe de colistiers.

Je ne me présenterai pas aujourd'hui comme candidate pour le poste de Maire, et nous ne prendrons pas part à ce vote.

Les électeurs ont voté pour 56% d'entre eux en faveur d'Éric BERDOATI, et nous considérons que cela se respecte, même si la participation également à 56% n'est pas à la hauteur d'une démocratie véritablement vivante. De ce fait, présenter une autre candidature n'aurait pas pour nous vraiment de sens et n'apporterait pas de valeur ajoutée à ce moment démocratique. Cette position témoigne de l'approche de cette nouvelle équipe Saint-Cloud Rive-Gauche. Nous ne voulons pas confondre le débat avec l'affrontement. Aujourd'hui, comme pendant toute la mandature, nous entendons, en effet, constituer une opposition responsable, éloignée des postures, être une vigie attentive au climat de respect dans ces murs, alors que d'autres forces font leur rentrée au Conseil ; et surtout, bien sûr, parce que, quand même, on n'est pas là pour rien, être une opposition exigeante toujours en soutien de la démocratie, des mesures sociales ou favorables à l'écologie.

Je vous remercie.

*Applaudissements de l'assemblée.*

**Mireille GUEZENEC** : Madame PASTOR, vous avez demandé la parole.

**Christine PASTOR** : Oui, s'il vous plaît.

Bonjour à tous,

Je tiens, tout d'abord, très sincèrement, à remercier les Clodoaldiens qui ont voté pour la liste que j'ai portée lors de ces élections et pour la confiance accordée. Ce soutien m'honore et m'engage. Ce résultat traduit une attente forte, celle d'un élan nouveau et d'une alternance.

Aujourd'hui, une nouvelle page s'ouvre pour Saint-Cloud. Je m'engage à défendre les intérêts de tous les Clodoaldiens et à porter les propositions présentées au cours de la campagne : préserver la sécurité, défendre le pouvoir d'achat par une gestion rigoureuse de l'argent public et des choix budgétaires plus justes, et préserver et améliorer notre cadre de vie.

Je n'ai pas demandé la confiance des Clodoaldiens pour accompagner passivement les décisions de la majorité. D'où, ma présentation pour le poste de Maire.

J'assumerai pleinement, si le vote en décide autrement, mon rôle d'élue d'opposition, exigeante, active, force de proposition et de contrôle. Toutes les mesures du projet qui peuvent être engagées immédiatement le seront. Pour le reste, nous nous mobiliserons pour faire bouger les lignes.

Parce qu'une démocratie vivante repose sur l'information et la participation, je vais lancer prochainement une plateforme « Préservons Saint-Cloud ! », qui sera un espace de transparence, d'échange et d'expression pour tous. Je resterai fidèle à l'engagement pris d'agir avec conviction, constance, courage et détermination.

Merci pour la confiance accordée, je serai au rendez-vous et ça commence maintenant.

Merci.

*Applaudissements de l'assemblée.*



## Procès-verbal du Conseil municipal du 21 Mars 2026

---

**Augustin BRUNSCHVIG :**

Bonjour à toutes et à tous.

J'aimerais aussi remercier toutes celles et ceux qui ont voté pour nous, *l'élan Clodoaldien*, et remercier toute l'équipe, parce que nous sommes vraiment, avant tout, un collectif de jeunes qui avons voulu s'engager pour Saint-Cloud.

Je comprends la candidature de certains collègues de l'opposition, étant donné que Monsieur BERDOATI a fait 56 % des voix, c'est-à-dire que 44% des gens n'ont pas voté pour lui ; je comprends donc ce geste. Mais j'ai décidé de ne pas porter ma candidature, parce qu'on a dit, dès le début, avec *l'élan Clodoaldien*, qu'on n'avait pas l'ambition de gérer la mairie, et qu'on voulait porter une voix, un message qui est celui de la jeunesse, celui d'aller de l'avant à Saint-Cloud, de plus de liens sociaux, de dynamisme, de plus de mesures sur l'environnement. Je vais donc porter, au nom de mon groupe, cette voix dans l'opposition, une opposition résolue et sérieuse. Mais je ne pense pas qu'il soit opportun de me présenter pour être Maire.

Voilà, je vous remercie.

*Applaudissements de l'assemblée.*

**Rafaël MAYCHMAZ :**

Oui, bonjour à tous, bonjour mes chers collègues, Monsieur le Maire.

Permettez-moi, tout d'abord, d'adresser à l'ensemble des élus de cette assemblée, ainsi qu'à l'assistance, tout simplement, notre bonne volonté, nos salutations pour toute la mandature qui vient. C'est une étape importante pour notre commune. Donc, félicitations à l'ensemble des élus.

Je veux appuyer également ces salutations, en particulier pour les élus qui se sont engagés pour l'alternance, saluer leur courage, leur détermination. S'engager, proposer, débattre, ce n'est jamais anodin et cela mérite toujours le respect.

Si je présente, aujourd'hui, une candidature symbolique, c'est pour rappeler une chose simple : le pilotage de Saint-Cloud par le groupe « *Mon parti, c'est Saint-Cloud* » n'est pas une évidence pour tout le monde. Dans notre programme, l'ensemble des sujets clés pour Saint-Cloud ont été traités. Aucune question difficile n'a été éludée. Dès le début, nous avons pris le parti de solliciter l'intelligence des électeurs, avec des propositions concrètes, documentées, opérationnelles.

Je tiens donc à remercier chaleureusement les 1 466 électeurs qui nous ont fait confiance. Avec 13,48%, vous avez fait le choix de nous placer comme la première force politique d'alternance à Saint-Cloud et nous en serons dignes. Avec Perrine LANDON, qui siège à mes côtés, vous pourrez compter sur nous pour agir avec sérieux, constance dans le respect des valeurs que nous avons fait prévaloir durant la campagne, valeurs de centre-gauche, et des engagements que nous avons pris.

Un mot également sur la composition de ce Conseil. Nous étions 3 élus qu'on pourrait apparenter à ce qu'on appelle le progressisme, lors de la dernière mandature. Nous sommes désormais 5. Une progression de 66 % qui augure d'une clarification des débats et de la mise à l'ordre du jour dans les questions diverses, notamment, de préoccupations qui nous tiennent à cœur.

Merci à celles et à ceux qui se sont engagés à nos côtés. Merci à celles et à ceux qui nous ont fait confiance ou tout simplement qui ont voté.

Une nouvelle aventure commence, nous continuerons à vous informer via mon blog et à organiser des rencontres conviviales pour maintenir le lien Toujours Saint-Cloud en mieux.

Merci.

*Applaudissements de l'assemblée.*



## Procès-verbal du Conseil municipal du 21 Mars 2026

---

**Mireille GUEZENEK** : Nous allons procéder à l'élection. Je vais donc faire l'appel des noms et vous viendrez jusqu'à l'urne déposer votre bulletin.

Vous pouvez constater que l'urne est vide.  
Il faut la fermer à clé.

**Mireille GUEZENEK** :  
Éric BERDOATI.  
« A voté ».

*Madame GUEZENEK appelle ainsi, tour à tour, chacun des membres du Conseil municipal, conformément à la liste d'appel.*

*Le vote de chacun des membres a été constaté et acté.*

Le scrutin est clos.  
Vous allez procéder à l'ouverture de l'urne.

Madame GUEZENEK s'adresse aux 2 assesseurs :  
Vous allez compter et vérifier les enveloppes.

**33 enveloppes**, très bien.

Vous allez donc procéder au dépouillement, et annoncer, à chaque fois, ce que vous avez dans l'enveloppe, qu'on entende bien.

### *Applaudissements*

**Augustin BRUNSCHVIG** : Donc pour le résultat final :

- Éric BERDOATI : 29 voix,
- Rafaël MAYCHMAZ : 3 voix,
- Christine PASTOR : 1 voix.

*Le groupe Saint-Cloud Rive-Gauche n'a pas pris part au vote.*

Éric BERDOATI est donc élu.

### *Applaudissements*

**Mireille GUEZENEK** : Monsieur le Maire, je vous félicite pour votre réélection.

Je proclame à nouveau les résultats, excusez-moi.

Donc ont obtenu :

- Monsieur Éric BERDOATI : **29 voix**,
- Monsieur Rafaël MAYCHMAZ : **3 voix**,
- Madame Christine PASTOR : **1 voix**.

**Monsieur Éric BERDOATI est élu Maire de Saint-Cloud.**

Donc, Monsieur le Maire, je vous félicite pour votre réélection, avec 29 suffrages sur 33 exprimés.  
Les membres du Conseil municipal vous ont renouvelé leur confiance.



## Procès-verbal du Conseil municipal du 21 Mars 2026

---

Chers collègues, en boitant et en tractant, en discutant et en collant, vous avez peut-être rencontré des « Y a qu'a », des « faut qu'on » et des « disons qu'à ». Nous allons leur montrer que nous les avons entendus. Nous nous mettons au travail dès aujourd'hui.

Vous connaissez ma réticence avec l'informatique. Mais je me suis dit « Mireille, lance-toi ». J'ai donc demandé l'avis de ChatGPT sur mon discours. Eh bien, il a eu l'outrecuidance de me supprimer une virgule.

*Rires de l'assemblée et applaudissements de l'assemblée*

Mireille GUEZENEC remet l'écharpe tricolore au Maire, Éric BERDOATI.

*Applaudissements de l'assemblée*

**Le MAIRE :** Merci beaucoup.

### **ADOPTÉE PAR 29 VOIX.**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-8 ;

**VU** le résultat des élections municipales du 15 mars 2026 ;

**VU** l'installation du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 ;

**CONSIDÉRANT** que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil municipal ;

**CONSIDÉRANT** que la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil municipal ;

Après en avoir délibéré,

#### **DÉCIDE**

**ARTICLE UNIQUE : DE PROCÉDER**, dans les conditions fixées par le code général des collectivités territoriales, à l'élection du Maire.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Ont obtenu :

Éric BERDOATI : 29 voix

Rafaël MAYCHMAZ: 3 voix

Christine PASTOR : 1 voix

Monsieur Éric BERDOATI, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour,  
EST PROCLAMÉ MAIRE.

**Le MAIRE :** Merci beaucoup, Madame la doyenne, chère Mireille.

C'est toujours très émouvant et ce n'est pas facile. On peut donc l'applaudir.

*Applaudissements de l'assemblée*



## Procès-verbal du Conseil municipal du 21 Mars 2026

### ALLOCUTION D'ÉRIC BERDOATI, MAIRE

« Chers Collègues,  
Chers Clodoaldiens,  
Mesdames et Messieurs,  
Chers Amis,

Quatre grands principes définissent la Ve République. Ces principes sont inscrits dès l'article premier de la Constitution du 4 octobre 1958, qui dit ceci : « *La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale* ». Chaque principe fait l'objet d'une description rigoureuse et précise.

Pour le caractère démocratique de la République, il est dit la chose suivante : « *le caractère démocratique de la République implique le respect des libertés fondamentales et la désignation des différents pouvoirs au suffrage universel (c'est-à-dire ouvert à tous les citoyens majeurs), égal (chaque électeur dispose d'une voix) et secret (chacun vote librement à l'abri de toute pression).*»

Mes chers collègues, dimanche dernier, les Clodoaldiens ont majoritairement appliqué ce principe démocratique républicain. En effet, dimanche dernier le taux de participation a été de 56,26% des suffrages.

Il était de 41,81% en 2020, 55,21% en 2014, 51,74% en 2008 et 54,93% en 2001. Autrement dit, dimanche dernier représente le taux de participation le plus élevé depuis plus de 25 ans.

Mes premiers mots s'adressent donc à tous les Clodoaldiens, et ce, quel que soit leur vote, pour les remercier vivement et chaleureusement pour leur participation inégalée depuis 25 années. Cette forte participation renforce la légitimité du scrutin, ainsi que son issue.

Ensuite, notre République fonctionne avec des rites et des codes. Les cérémonies d'installation ou de passation de pouvoir en sont le témoignage. Mes chers collègues, c'est très précisément ce que nous sommes en train de pratiquer à l'instant même où je m'exprime devant vous tous. Cette cérémonie d'installation entérine le résultat du scrutin et acte le lancement de la nouvelle mandature 2026/2032 (et peut-être même 2033).

Je voudrais, dès maintenant, remercier les milliers de Clodoaldiens, qui m'ont accordé très largement leur confiance, dès le premier tour de cette élection municipale, et ce, malgré la présence de cinq listes. Cette confiance est la conséquence logique de deux causes complémentaires et successives.

La première cause est le formidable bilan de la majorité municipale sortante. Je le dis avec force et humilité, dans la mandature précédente, j'ai eu l'honneur de diriger une équipe de la majorité municipale formidable qui a réalisé un travail exceptionnel. Je souhaite, une nouvelle fois, lui rendre hommage aujourd'hui.

La seconde cause est le fruit du travail de cette nouvelle équipe municipale qui a mené avec sérieux et enthousiasme une campagne de conviction. Forte d'un programme ambitieux, mais réaliste, cette nouvelle équipe est allée à votre rencontre sur le terrain au plus près des Clodoaldiens.

En effet, depuis le samedi 17 janvier, date de lancement officiel de notre campagne, les 35 membres de la liste « *Mon parti, c'est Saint-Cloud* » sont sur le terrain, à l'écoute de vos attentes, de vos critiques et de vos très nombreux encouragements.

Dimanche dernier, les Clodoaldiens se sont largement exprimés et le résultat est sans appel : 56,08% pour la liste que j'ai eue l'honneur de conduire, 13,48% pour la liste de Monsieur Rafaël Maychmaz, 11,27% pour la liste de Madame Anne-Marie Cravero, 10,07% pour la liste de Madame Christine Pastor et 9,1% pour la liste de Monsieur Augustin Brunschvicg.

Mes chers 35 Collègues de l'équipe « *Mon parti, c'est Saint-Cloud* », merci pour votre engagement à mes côtés et pour votre enthousiasme tout au long de cette magnifique campagne.



## Procès-verbal du Conseil municipal du 21 Mars 2026

---

Un merci également aux 29 élus de notre liste qui siègent, dès aujourd'hui, au sein du Conseil municipal pour leur travail à venir.

Maintenant que la campagne est terminée, il est plus que temps de se mettre, dès lundi prochain, au travail. Pour ce faire, nous allons, dans quelques instants, procéder à l'élection des adjoints. Les conseillers délégués sont désignés par le Maire.

La liste que la majorité municipale vous propose de soutenir est la suivante :

1<sup>er</sup> adjoint au Maire : *Ségoène de Larminat en charge de la Culture, du patrimoine et des bâtiments communaux,*

2<sup>ème</sup> adjoint au Maire : *Olivier Berthet en charge de la Planification, de l'aménagement et de l'urbanisme,*

3<sup>ème</sup> adjoint au Maire : *Françoise Askinazi en charge de la Communication, du numérique, du digital, de l'intelligence artificielle et de la démocratie participative,*

4<sup>ème</sup> adjoint au Maire : *Jacques Gruber en charge de l'Éducation, du périscolaire, de l'extrascolaire et des séjours,*

5<sup>ème</sup> adjoint au Maire : *Annie Pothier en charge des Solidarités, du logement et de l'action sociale,*

6<sup>ème</sup> adjoint au Maire : *Nicolas Porteix en charge de la Voirie, de la propreté et des mobilités, en charge également des Anciens combattants et correspondant Défense,*

7<sup>ème</sup> adjoint au Maire : *Diane Michoudet en charge du Développement économique, du commerce et de l'artisanat,*

8<sup>ème</sup> adjoint au Maire : *Jean-Christophe Achard en charge de la Sécurité publique, de la prévention et du stationnement,*

9<sup>ème</sup> adjoint au Maire : *Liza Creux en charge de la Petite enfance et de la famille,*

10<sup>ème</sup> adjoint au Maire : *Jean-Jacques Veillerot en charge du Sport.*

Trois adjoints territoriaux viendront compléter cette liste :

*Christophe Wartel en charge des Finances et des achats,*

*Delphine Potier en charge de l'Environnement,*

*Vincent Jacquet en charge de la Santé et du Handicap.*

Trois conseillers municipaux porteront une délégation de compétence :

*Sacha Gaillard en charge de la Jeunesse,*

*François-Henri Reynaud en charge des Grands événements,*

*Catherine Grevelink en charge de l'Hygiène et de la sécurité.*

Six conseillers municipaux auront en charge la vie des quartiers :

*Centre/Village : Sylvie Soares,*

*Coteaux/Bords-de Seine : Nathalie Mouton-Veillé qui aura également en charge la Citoyenneté,*

*Hippodrome/Fouilleuse : Mireille Guezenc qui aura également en charge la politique en faveur des Seniors,*

*Montretout/Coutureau : Laura Modanese,*

*Pasteur/Magenta : Benoît Godet,*

*Val d'Or : Pauline Geismar.*

Nicolas Pujol sera nommé rapporteur de la commission des Finances,

Henri de Beauregard sera nommé rapporteur de la commission des Travaux.



## Procès-verbal du Conseil municipal du 21 Mars 2026

---

Pierre Blexmann, Valentine de Bragelongne, Baptiste du Chalard et Édith Sagroun, tous les 4 membres actifs de la majorité municipale, viendront compléter cette équipe en nous apportant leur compétence et leur soutien dans les différentes commissions qui seront instaurées lors d'un prochain Conseil municipal.

Comme vous pouvez le constater, nous sommes prêts pour assumer la mission qui nous a été confiée, dimanche dernier, par les Clodoaldiens et qui pourrait se résumer ainsi : continuer à faire de Saint-Cloud une ville où il fait bon vivre !

Avant de terminer mon propos, je voudrais remercier l'administration de la ville de Saint-Cloud. Car, en effet, dans notre pays, et notamment à l'échelle municipale, l'ensemble des politiques publiques menées au service des administrés ne peut être efficace que si le tandem élus-administration fonctionne parfaitement.

Lors de la campagne, les candidats prennent des engagements envers leurs électeurs, puis une fois élus, ils décident et fixent le cap. L'administration donne ensuite aux élus les moyens techniques et réglementaires pour agir dans le cadre de la loi. Cette dualité constituée par le pouvoir politique, d'une part, et la compétence administrative, d'autre part, doit fonctionner parfaitement et en bonne intelligence, permettant ainsi le respect des engagements pris lors des échéances électorales.

À Saint-Cloud, nous disposons d'une administration compétente au service de la ville et des Clodoaldiens.

Je veux enfin remercier les membres de mon cabinet au premier rang desquels figurent Xxxxxxxx, la directrice de cabinet, et Xxxxxxxx, le chef de cabinet.

Comme j'aime le répéter souvent, la politique est chose sérieuse. On ne s'engage pas en politique pour exister sur les réseaux sociaux ou devenir quelqu'un, encore moins pour avoir des followers. On s'engage en politique pour servir. Servir des convictions, servir une institution, servir une collectivité, servir une nation et, surtout et avant tout, servir l'intérêt général. Sans cet idéal, l'engagement politique n'a aucun sens, ni fondement. L'engagement politique n'a de sens que s'il cherche sans relâche à comprendre et améliorer le destin commun de ceux pour qui il exerce sa charge. Croyez-moi, c'est une mission exaltante, exigeante et passionnante.

Dans cette passion, il ne faut jamais oublier une chose essentielle : les raisons de son engagement. Suivant les individus, elles peuvent être multiples. Chacun a un parcours de vie différent, une éducation différente ; en revanche, la finalité de son engagement devrait toujours être la même.

Enfin, avant de terminer, je voudrais remercier plus particulièrement ma famille. L'engagement politique est individuel, mais si vous prenez des responsabilités, inéluctablement l'ensemble de votre famille se trouve associée à cette aventure. Le monde est ainsi fait, la nature humaine est ainsi faite, que parfois, pas toujours, mais parfois, soudain le regard des autres sur votre famille change. C'est ainsi que votre famille peut se retrouver embarquée dans une aventure qui, structurellement, n'est pas la sienne mais qui le devient par voie de conséquence. Alors je voudrais, avec émotion et sincérité, dire merci à ma famille ici présente, merci de me supporter au sens premier du terme et pour supporter ou, plus exactement, accepter les conséquences de mon engagement.

Mais comme le disait fort justement Paulo Coelho : « *la liberté n'est pas l'absence d'engagement, mais la capacité de choisir* ».

Alors du fond du cœur, merci à tous. »

*Applaudissements de l'assemblée)*

Merci beaucoup, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Nous arrivons aux délibérations.



## Procès-verbal du Conseil municipal du 21 Mars 2026

### 18/ FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS AU MAIRE

**Le MAIRE** : Cette délibération fixe le nombre d'adjoints pour notre Conseil municipal.

Conformément à l'article L. 2122-2 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil municipal.

En application de l'article susmentionné, l'effectif légal du Conseil municipal de la Commune de Saint-Cloud étant de 35 membres, il ne peut y avoir plus de 10 adjoints au Maire.

Et donc je vous propose, si vous en êtes d'accord, de voter à main levée, uniquement dans un premier temps, pour fixer le nombre d'adjoints.

Y a-t-il des objections à ce que nous puissions procéder au vote à main levée sur le nombre d'adjoints ?

Pas d'objection, pas de prise de parole. Donc je mets aux voix.

Y a-t-il des conseillers qui ne prennent pas part au vote ?

Y a-t-il des votes contre ? des abstentions ?

**Unanimité.** Je vous remercie.

**Le nombre d'adjoints est donc fixé à 10.**

**ADOPTÉE PAR 35 VOIX.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-1 et L. 2122-2 ;

**CONSIDÉRANT** que, conformément à l'article L. 2122-2 susvisé, le Conseil municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil municipal ;

**CONSIDÉRANT** que l'effectif légal du Conseil municipal de la Ville de Saint-Cloud est de 35 membres, et qu'en conséquence, il ne peut y avoir plus de dix adjoints au Maire ;

**ENTENDU** l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

**ARTICLE UNIQUE : DE FIXER** à dix le nombre des adjoints au Maire de la Ville de Saint-Cloud

### 19/ ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

**Le MAIRE** : Comme je viens de le dire dans mon propos introductif, il nous faut présenter une liste.

Je vous propose de ne pas procéder à une suspension de séance. Nous avons préparé la liste.

Je ne sais pas si d'autres membres veulent présenter une liste. Pas d'autre présentation de liste.

Donc, nous gardons nos deux scrutateurs, s'ils veulent bien rester là pour le scrutin.

Et vous avez, dans votre matériel de vote, une liste nominative et une liste vierge.

Et donc, c'est le même processus que précédemment. Nous allons appeler l'ensemble des membres du Conseil municipal pour procéder à l'élection de la liste des adjoints.

Nous constatons que l'urne est vide. Madame Xxxxxxxxxx adore montrer l'urne vide. Elle s'est entraînée ; on peut l'applaudir.

*Applaudissements de l'assemblée*



## Procès-verbal du Conseil municipal du 21 Mars 2026

Merci, Madame XXXXXXXXXXXX.

Alors, Éric BERDOATI. « A voté. »

*Monsieur le Maire appelle, tour à tour, chacun des membres du Conseil municipal pour voter, conformément à la liste d'appel.*

Hormis, les quatre membres représentant les groupes **Toujours Saint-Cloud, en mieux** et **Saint-Cloud Rive Gauche**, qui ne prennent pas part au vote, le vote de chacun des membres a été constaté et acté.  
Le Maire déclare le scrutin clos.  
Et il est procédé à l'ouverture de l'urne.

Le Maire s'adresse aux 2 assesseurs :  
Normalement, vous devez avoir 30 enveloppes, et vous faites 3 tas de 10.

Les deux assesseurs procèdent au dépouillement des **30 enveloppes** et annoncent le contenu de chaque enveloppe.

**Baptiste du CHALARD** : Sur les 30 suffrages exprimés,  
- **29 voix pour la liste de la majorité,**  
- **et 1 bulletin blanc.**

*Applaudissements*

**Le MAIRE** : Merci beaucoup.

*Applaudissements*

### **ADOPTÉE PAR 29 VOIX.**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-1, L. 2122-2, L. 2122-4 et L. 2122-7-2 ;

**VU** la délibération n° 2026-18 en date du 21 mars 2026 fixant le nombre d'adjoints au Maire ;

**CONSIDÉRANT** qu'au regard des articles susvisés du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à l'élection des adjoints au Maire au scrutin de liste et à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec application des règles de parité ;

**CONSIDÉRANT**, par ailleurs, que les adjoints au Maire sont élus au scrutin secret ;

**ENTENDU** l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré,

#### **DÉCIDE**

**ARTICLE UNIQUE : SONT ÉLUS** adjoints au Maire au scrutin de liste et à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel :

- ⇒ **Premier adjoint** : Ségolène de LARMINAT
- ⇒ **2<sup>ème</sup> adjoint** : Olivier BERTHET
- ⇒ **3<sup>ème</sup> adjoint** : Françoise ASKINAZI
- ⇒ **4<sup>ème</sup> adjoint** : Jacques GRUBER
- ⇒ **5<sup>ème</sup> adjoint** : Annie POTHIER
- ⇒ **6<sup>ème</sup> adjoint** : Nicolas PORTEIX
- ⇒ **7<sup>ème</sup> adjoint** : Diane MICHOUDET
- ⇒ **8<sup>ème</sup> adjoint** : Jean-Christophe ACHARD
- ⇒ **9<sup>ème</sup> adjoint** : Liza CREUX
- ⇒ **10<sup>ème</sup> adjoint** : Jean-Jacques VEILLEROT

Nous allons faire un peu de circulation et on va procéder dans le bon ordre à la remise des écharpes.

Tout d'abord, félicitations à l'ensemble de nos collègues adjoints.

*Applaudissements de l'assemblée*



## Procès-verbal du Conseil municipal du 21 Mars 2026

Je vais donc les appeler un par un pour leur remettre leur écharpe.

Qu'ils prennent bien leur petit chevalet pour qu'ensuite on puisse organiser la circulation dans les meilleures conditions.

Je pense que nous avons les écharpes. D'accord.

J'appelle donc notre première adjointe, Madame Ségolène de LARMINAT.

**Remise de l'écharpe effectuée, prise de photo par le photographe en compagnie du Maire, puis allocution de Ségolène de LARMINAT.**

Et, ainsi, tour à tour, le Maire poursuit la remise de l'écharpe tricolore à chacun des 9 adjoints suivants concernés : Olivier BERTHET, Françoise ASKINAZI, Jacques GRUBER, Annie POTHIER, Nicolas PORTEIX, Diane MICHOUDET, Jean-Christophe ACHARD, Liza CREUX et Jean-Jacques VEILLEROT.

**Et le photographe prend une photo de chaque adjoint en compagnie du Maire.**

### ALLOCUTION DE SÉGOLÈNE DE LARMINAT

**Premier adjoint au Maire délégué à la Culture, au patrimoine et aux bâtiments communaux**

Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues, chers Clodoaldiens,

J'ai été élue pour la première fois, ici même, dans l'équipe d'Éric BERDOATI en 2008. Si on m'avait dit à l'époque que je vivrais un nouveau Conseil d'installation en 2026, je pense que j'aurais ri... Pourquoi ? Parce que 4 mandats, c'est beaucoup. Vous êtes probablement un certain nombre à penser que c'est trop et je vous comprends.

Et pourtant. Je suis bien là aujourd'hui, heureuse et fière de réaffirmer mon engagement au service des Clodoaldiens.

Alors pourquoi suis-je toujours là ?

D'abord, parce que les mandats se suivent et ne se ressemblent pas. Même avec une continuité politique, qui est une force indéniable pour Saint-Cloud, je m'engage aujourd'hui autour d'une équipe nouvelle, un programme nouveau, une mission nouvelle, et des enjeux nouveaux.

Ensuite, comme vous le savez peut-être, je suis élue au Conseil Régional dans l'équipe de Valérie Péresse. Un autre engagement passionnant que je conçois en complémentarité de mon mandat local. L'un sans l'autre perdrait de sa substance. Si les enjeux sont nombreux en Ile-de-France, je m'attache à défendre, particulièrement à la région, les sujets qui impactent la ville de Saint-Cloud.

Je ne vais pas tous les citer, mais j'ai deux exemples concrets qui vont nous occuper dans les mois à venir :

- la construction par la Région de l'équipement sportif du lycée Santos Dumont, dont les Clodoaldiens pourront profiter dès 2028 ;
- ou encore le prolongement de la ligne 10 du métro jusqu'à notre gare, dont les premières études sont en cours.

Enfin et surtout, je suis là aujourd'hui, parce que Monsieur le Maire a souhaité me renouveler sa confiance. Merci, cher Éric, de m'avoir demandé de continuer.

Vous pouvez compter sur moi pour vous seconder en tant que premier adjoint et pour vous représenter dès que ce sera nécessaire, avec fidélité et enthousiasme.

Merci aussi de me confier à nouveau des missions qui s'annoncent passionnantes. Je continuerai donc à agir pour que la culture soit accessible à tous à Saint-Cloud, à œuvrer pour la connaissance, la préservation et la valorisation de notre patrimoine, à aider les habitants à s'approprier les 1 500 ans d'histoire de notre commune.



## Procès-verbal du Conseil municipal du 21 Mars 2026

Parmi les défis que nous allons relever ensemble, il y a la création du campus culturel qui devrait être opérationnel en 2030, avec l'ouverture d'une nouvelle médiathèque, d'une ludothèque, d'un espace de travail pour les jeunes et d'une grande salle polyvalente. Sans oublier, bien sûr, le réaménagement du jardin des Avelines, auquel nous sommes très attachés, des accès et des abords du musée et du conservatoire.

Merci Monsieur le Maire d'avoir étendu ma délégation en y ajoutant les 90 000 m<sup>2</sup> de bâtiments communaux qu'il faut entretenir, moderniser et préserver. Si on y réfléchit, finalement, tout cela n'est qu'une histoire de patrimoine, immobilier, matériel, culturel et immatériel ; un héritage du passé et une responsabilité pour l'avenir.

Comme vous, j'ai, ce matin, une pensée particulière pour mon mari et mes 4 enfants, ce qui m'amène à revenir à la question initiale, si vous avez suivi : « Pourquoi suis-je encore là en ce début de 4<sup>ème</sup> mandat ? ». Car une partie de la réponse m'a été donnée par une de mes filles, il y a quelques mois, lorsqu'elle m'a dit : « Maman tu as été dehors à peu près tous les soirs pour tes réunions et tes événements culturels pendant mon adolescence, tu ne vas, quand même, pas arrêter au moment où on quitte tous la maison ».

Il paraît que la vérité sort toujours de la bouche des enfants, même quand ils ont 23 ans. Alors, je n'oublie pas, bien sûr, que mon dernier n'en a que 14 et mon mari, lui, il ne vieillit pas et continue de m'encourager avec bienveillance.

Vous l'avez compris, c'est avec sérénité et reconnaissance que je m'engage à nouveau pour les 6 (peut-être 7) prochaines années. Je m'engage aux côtés d'un maire dévoué et compétent, à qui je dois beaucoup, et d'une équipe passionnée par le bien commun Clodoaldien. Je ne vais compter ni mon temps ni mon énergie pour concrétiser le projet que nous avons présenté et défendu ces dernières semaines.

Je remercie les électeurs qui nous ont fait confiance, mais je me mets aujourd'hui au service de tous les habitants de la commune de Saint-Cloud, notre village bien aimé aux portes de Paris !

Je vous remercie de votre attention.

*Applaudissements de l'assemblée.*

**Le MAIRE** : 2<sup>ème</sup> adjoint, Monsieur Olivier BERTHET.

*Applaudissements de l'assemblée.*

### ALLOCUTION D'OLIVIER BERTHET

2<sup>ème</sup> adjoint au Maire délégué à la Planification, à l'aménagement et à l'urbanisme

Monsieur le Maire, cher Éric,  
Je serai beaucoup plus court.

Merci pour ta confiance, et ce, depuis 2008 ; comme Ségolène à cette époque, nous avons été élus ensemble. Et bien sûr te garantir de mon engagement pour le mandat à venir pour ces 6 ou 7 prochaines années et, ceci étant, dans le même état d'esprit, avec courage, engagement, et au service de notre ville et des Clodoaldiens, dans les missions que tu m'as confiées, qui sont effectivement larges et avec du travail. Et on continuera dans le même sens.

Merci à toi.

*Applaudissements de l'assemblée.*

**Le MAIRE** : 3<sup>ème</sup> adjoint, Madame Françoise ASKINAZI.

*Applaudissements de l'assemblée.*



## Procès-verbal du Conseil municipal du 21 Mars 2026

### ALLOCUTION DE FRANÇOISE ASKINAZI 3<sup>ème</sup> adjointe au Maire déléguée à la Communication, au numérique, au digital, à l'IA et à la démocratie participative

Monsieur le Maire, cher Éric,

Je tiens, tout d'abord, à vous féliciter, Monsieur le Maire, pour votre réélection, ainsi que vous remercier pour la confiance que vous m'accordez en me donnant, pour ce deuxième mandat, la délégation de la communication, du numérique, du digital, de l'Intelligence artificielle et de la démocratie participative de notre ville. Cette confiance m'honore profondément et m'engage pleinement.

Je voudrais également souhaiter la bienvenue à mes nouveaux collègues élus au service de tous les Clodoaldiens.

Au cours du mandat précédent, j'ai eu l'honneur d'être en charge du développement économique, du commerce et de l'artisanat. Une délégation essentielle pour la vitalité et l'attractivité de notre commune. J'ai pris beaucoup de plaisir à travailler sur ces sujets, à rencontrer les commerçants, les entrepreneurs et l'ensemble des acteurs qui contribuent chaque jour au dynamisme de notre ville.

Je remercie chaleureusement les agents de la ville et, plus particulièrement, les services du Commerce et du développement économique, qui m'ont accompagnée avec professionnalisme.

Aujourd'hui, je poursuis cet engagement sous une autre forme, en prenant en charge la Communication et tout ce qui va avec. Cette mission est stratégique, transversale, car elle est au coeur du lien entre la municipalité et les Clodoaldiens. Elle doit nous permettre de mieux informer, d'expliquer nos actions et de valoriser nos projets. Dans un environnement où l'information circule rapidement et où les attentes de nos concitoyens sont de plus en plus fortes, notre responsabilité est de poursuivre une communication claire, accessible, réactive et sincère, comme vous l'avez toujours fait, Monsieur le Maire ; une communication qui rapproche, et qui donne du sens.

Cette nouvelle délégation s'inscrit pleinement dans la continuité de mon engagement : mettre en valeur les atouts de notre ville, faire connaître les initiatives locales et contribuer à son rayonnement.

Cet engagement revêt, pour moi, une dimension toute particulière. Notre ville est bien plus qu'un territoire d'action publique : c'est un lieu de vie et d'attachement profond. J'y vis depuis 33 ans, mes enfants, Xxxx et Xxxx, y ont grandi, s'y sont construits et ont même eu la chance d'avoir été membres du Conseil des jeunes. Pour moi, l'engagement local est aussi une histoire de transmission.

Je souhaite également remercier mon époux pour son soutien constant. Cet engagement public demande du temps, de l'énergie et de la disponibilité, et cet équilibre est rendu possible grâce à cet appui précieux.

Enfin, je pense à mon beau-père, Georges ASKINAZI, dont le parcours reste une source d'inspiration. Résistant pendant la seconde guerre mondiale, puis engagé sur le plan politique et auprès des anciens combattants durant trois décennies, il a consacré sa vie au service des autres. La reconnaissance que lui témoigne la ville voisine à travers une rue qui porte son nom, rappelle combien l'engagement est une valeur forte, qui se transmet et qui nous oblige.

C'est donc avec fierté, responsabilité et détermination que je poursuis, aujourd'hui, cet engagement à vos côtés. Je continuerai à œuvrer avec sérieux, enthousiasme et exigence pour servir l'intérêt général, renforcer le lien avec nos concitoyens et contribuer pleinement au dynamisme et au rayonnement de notre ville.

Je vous remercie.

Applaudissements de l'assemblée.

**Le MAIRE** : 4<sup>ème</sup> adjoint, Monsieur Jacques GRUBER.



## Procès-verbal du Conseil municipal du 21 Mars 2026

*Applaudissements de l'assemblée.*

### **ALLOCUTION DE JACQUES GRUBER** **4<sup>ème</sup> adjoint au Maire délégué à l'Éducation, aux activités péri et extrascolaires et aux séjours**

Chers collègues,

Monsieur le Maire, cher Éric,  
je vous félicite pour votre réélection bien méritée, et je vous remercie de m'avoir à nouveau confié cette belle et noble délégation à l'Éducation, aux péri et extrascolaires et aux séjours, que j'ai déjà exercée avec plaisir ; car c'est une délégation exigeante, exposée, mais ô combien gratifiante.

C'est agir pour qu'au quotidien dans nos écoles, en accueil péri et extrascolaire, en séjour, se construisent, chez nos élèves, les bases de la confiance, de la curiosité, du goût d'apprendre, du respect des autres et de la vie en collectivité.

C'est travailler pour ce que nous avons de plus précieux : nos enfants, leur épanouissement, leur réussite, et, au fond, notre avenir à tous.

C'est aussi une délégation riche de contacts avec les équipes éducatives, les enfants, leurs parents et les agents. C'est être à la tête d'une équipe professionnelle et engagée que je remercie.

C'est, enfin, un continuum d'actions déjà entreprises dans le passé que nous allons poursuivre : sur la qualité des accueils du péri et extrascolaire, sur la professionnalisation des animateurs, sur la qualité de la restauration scolaire et des séjours, sur l'entretien du bâti scolaire et des cours d'école, sur le financement des cours de musique, d'anglais, d'activités pédagogiques, sur les classes de découvertes, sur la poursuite du Passeport du civisme.

Je souhaite la bienvenue, dans notre Conseil, à tous les nouveaux élus et à mes collègues de la majorité, de réussir et de s'épanouir dans leurs responsabilités respectives.

J'ai, enfin, une pensée émue pour mon épouse qui subira, à nouveau, les contraintes de mon engagement municipal. Je la remercie du fond du cœur pour son soutien et sa patience. Elle est ici présente. Nous pouvons l'applaudir.

*Applaudissements de l'assemblée.*

**Le MAIRE** : Vous avez bien raison.

5<sup>ème</sup> adjoint, Madame Annie POTHIER.

*Applaudissements de l'assemblée.*

### **ALLOCUTION D'ANNIE POTHIER** **5<sup>ème</sup> adjointe au Maire déléguée aux Solidarités, au logement et à l'action sociale**

Monsieur le Maire, chers collègues,

Tout d'abord, Monsieur le Maire, je tiens à vous adresser mes sincères félicitations pour votre réélection.

Je souhaite également vous remercier pour la confiance renouvelée que vous m'accordez en me confiant de nouvelles responsabilités.

Je suis très fière de faire partie de votre équipe municipale et honorée d'avoir été élue adjointe au Maire.



## Procès-verbal du Conseil municipal du 21 Mars 2026

Aussi, c'est avec enthousiasme que je m'engage à vos côtés pour contribuer à la mise en œuvre du projet que nous avons présenté aux Clodoaldiens et pour œuvrer au service de l'intérêt général de nos concitoyens. Je mesure pleinement la qualité du travail accompli par mon prédécesseur, Monsieur Pierson. Avec les services de la ville que je me réjouis de retrouver, nous veillerons à nous appuyer sur les dispositifs développés ces dernières années, afin de continuer et renforcer, si cela est possible, les actions en matière de solidarité, de logement et d'action sociale.

Merci, Monsieur le Maire.

Applaudissements de l'assemblée.

**Le MAIRE** : 6<sup>ème</sup> adjoint, Monsieur Nicolas PORTEIX.

Applaudissements de l'assemblée.

**ALLOCUTION DE NICOLAS PORTEIX**  
**6<sup>ème</sup> adjoint au Maire délégué à la Voirie, à la propreté, aux mobilités,**  
**aux anciens combattants et correspondant Défense**

Mes chers collègues,

Monsieur le Maire, je vous remercie chaleureusement pour la confiance que vous m'accordez, à nouveau, à l'occasion de ce mandat qui commence.

Après avoir exercé, avec beaucoup de plaisir, la délégation aux Finances, aux achats et aux grands projets, durant les 6 dernières années, c'est avec émotion que je prends, aujourd'hui, cette nouvelle responsabilité d'adjoint en charge de la voirie, de la propreté, des mobilités, ainsi que la délégation aux anciens combattants.

Je reprends, avec une grande fierté, le flambeau de la délégation aux anciens combattants, et je m'efforcerai de faire vivre le devoir de mémoire dans notre ville aussi bien que l'a fait notre collègue Olivier BERTHET, ces dernières années.

Concernant la voirie, la propreté et les mobilités, je voudrais, bien sûr, rendre hommage à Capucine du SARTEL, qui est présente aujourd'hui et qui m'a précédé dans cette fonction, et saluer, à la fois, son engagement passionné et le travail important qu'elle a accompli avec les services durant le mandat précédent.

Je mesure pleinement l'enjeu, l'exigence et la difficulté de cette délégation.

D'abord, parce qu'elle est très directement et très concrètement ancrée dans la vie quotidienne de l'ensemble des habitants de notre ville quel que soit leur âge, leur activité, ou leur mode de déplacement.

Ensuite, parce qu'elle recouvre des domaines techniques complexes soumis à de nombreuses contraintes, qu'elles soient financières, réglementaires, normatives, ou autres.

Enfin, parce que les attentes sont fortes, et qu'il faut bien reconnaître que c'est une délégation où ce qui fonctionne, bien souvent, reste invisible, alors que l'on remarque immédiatement ce qui ne va pas.

J'aborde ces missions avec humilité et détermination pour faire avancer nos projets avec sérieux et pragmatisme, et toujours au service de l'intérêt général.

Et pour finir, j'ai une pensée émue pour ma famille ; ma famille qui supporte mon engagement, et qui va, à nouveau, être embarquée dans une nouvelle aventure de ce mandat.

Ce soutien m'est très précieux et je les remercie du fond du cœur.

Merci, Monsieur le Maire.

Applaudissements de l'assemblée.



## Procès-verbal du Conseil municipal du 21 Mars 2026

**Le MAIRE** : 7<sup>ème</sup> adjointe, Madame Diane MICHOUDET.

Applaudissements de l'assemblée.

**ALLOCUTION DE DIANE MICHOUDET**  
**7<sup>ème</sup> adjointe au Maire déléguée au Développement économique, au commerce et à l'artisanat**

Merci, Monsieur le Maire,

Après 6 années passées au sein de votre équipe en tant que déléguée de quartier, Monsieur le Maire, vous me faites l'honneur de me proposer une nouvelle responsabilité que j'accepte : la délégation du Développement économique, du commerce et de l'artisanat.

Le commerce, c'est, avant tout, de l'humain et de la proximité. Nos commerçants sont l'usage de Saint-Cloud, et mon rôle sera de les écouter, de les soutenir et de faire en sorte que nos quartiers, que je connais depuis 30 ans, restent vivants et dynamiques.

Vous pouvez compter sur ma disponibilité et ma présence sur le terrain.

Applaudissements de l'assemblée.

**Le MAIRE** : 8<sup>ème</sup> adjoint, Monsieur Jean-Christophe ACHARD.

Applaudissements de l'assemblée.

**ALLOCUTION DE JEAN-CHRISTOPHE ACHARD**  
**8<sup>ème</sup> adjoint au Maire délégué à la Sécurité publique, à la prévention et au stationnement**

Merci.

Je tiens, tout d'abord, à exprimer ma profonde gratitude envers l'ensemble des Clodoaldiens pour la confiance renouvelée à l'équipe *Mon Parti, c'est Saint-Cloud* à l'occasion de ces élections municipales. Cette marque de confiance témoigne de la reconnaissance du bilan de la majorité sortante et confirme que la voie empruntée et la vision partagée sont les bonnes.

J'adresse donc mes remerciements aux anciens élus et, tout particulièrement, aux membres sortants de la majorité pour tout le travail effectué et leur engagement sans faille.

En 2020, dans un contexte si particulier, leur accueil bienveillant, leurs conseils et leur aide précieuse m'ont permis de prendre mes marques, puis de mieux comprendre, peu à peu, le rôle d'élu municipal.

Nous avons pu ensemble travailler en étroite collaboration pour de nombreux dossiers et c'est bien le fruit de ce travail collectif qui a été reconnu et récompensé lors de cette élection.

Je voudrais remercier ici, tout particulièrement, Capucine du Sartel et Jean-Christophe Pierson pour cela.

C'est donc en suivant leurs pas à l'écoute de nos administrés et mus par la volonté de servir l'intérêt général, que je m'engage à poursuivre le travail entrepris depuis plusieurs mandatures autour de Monsieur le Maire pour conserver et bonifier ce qui fonctionne et améliorer ou renouveler ce qui doit l'être.

Je souhaite maintenant la bienvenue aux nouveaux élus de la majorité, comme des oppositions. Ensemble, nous aurons à cœur, j'en suis sûr, et je l'espère, de servir notre commune avec enthousiasme et responsabilité, en privilégiant l'écoute et le dialogue.



## Procès-verbal du Conseil municipal du 21 Mars 2026

Pour ma part, je mesure l'honneur qui m'est fait de pouvoir continuer à agir au sein du Conseil municipal. Je vous remercie, Monsieur le Maire, pour la confiance renouvelée en m'attribuant, à nouveau, ce rôle d'adjoint au Maire et pour cette délégation à la Sécurité publique, à la prévention et au stationnement, qui me permettra de poursuivre le travail engagé.

La sécurité publique a été l'un des thèmes clés de la campagne, illustrant les attentes fortes et très légitimes de nos concitoyens dans ce domaine.

Sans fausse promesse, nous nous efforcerons de répondre à ces attentes en développant plus encore la présence de la police municipale sur le terrain, en poursuivant l'implantation de la vidéoprotection dans nos rues, et en étendant les dispositifs d'alerte dans les bâtiments publics.

Et cela, sans confondre les rôles et responsabilités de chacun, en gardant toujours à l'esprit :

- que la sécurité publique est, avant tout, une prérogative régalienne de l'État, au travers de sa police nationale,
- que la police municipale doit s'engager comme un acteur de prévention et de proximité du continuum de sécurité,
- qu'il faut soutenir et encourager, à tout moment, les acteurs locaux qui contribuent aux actions de prévention sur la commune, tant par l'accueil et l'animation d'activités tournées vers la jeunesse, que par des actions d'insertion et de médiation, car, quand cela est possible, il vaut mieux prévenir que guérir.

La politique publique relative au stationnement a, elle, été abordée de façon plus polémique, elle a pourtant une importance cruciale dans le partage de l'espace public, car elle permet en développant, par exemple, le stationnement en ouvrage, de réduire l'emprise en voirie tout en conservant, pour le plus grand nombre, un accès facilité aux établissements publics et aux commerces.

Après la transformation du parking Desfossez, la rénovation du parking Hôtel de Ville, la création du parking des Avelines dans la mandature précédente, la mandature qui s'ouvre, verra cet effort se poursuivre par le développement de parcs en ouvrage pour accompagner les projets de transformation de notre ville.

Je voudrais, enfin, conclure en remerciant mon épouse de me permettre de consacrer, une nouvelle fois, une grande partie de mon temps libre au service des Clodoaldiens.

*Applaudissements de l'assemblée.*

**Le MAIRE** : 9<sup>ème</sup> adjoint, Madame Liza CREUX.

*Applaudissements de l'assemblée.*

### **ALLOCUTION DE LIZA CREUX** **9<sup>ème</sup> adjointe au Maire déléguée à la Petite enfance et à la famille**

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

C'est avec une grande joie et beaucoup de reconnaissance que je reçois l'écharpe d'adjointe au Maire ce matin. Merci.

Monsieur le Maire, je vous entends souvent dire « On s'installe à Saint-Cloud par hasard, on y reste par choix ». Pourtant, dans mon cas, si j'ai décidé de m'installer à Saint-Cloud, il y a quelques années, avec mon mari et mes trois enfants, c'était déjà un choix éclairé. Nous avons trouvé, à Saint-Cloud, un cadre agréable, la promesse d'une vraie qualité de vie, et surtout ce sentiment plus rare que les choses sont pensées et tenues avec sérieux. Pour moi, cet équilibre ne doit rien au hasard. Il est le fruit d'un long travail mené par celles et ceux qui nous ont précédés, parfois depuis des générations.

Permettez-moi, donc, d'avoir une pensée pour ces nombreux élus, les équipes municipales, les services de la ville, et tous ceux qui, souvent dans l'ombre, loin des regards, assurent au quotidien la continuité et aussi la qualité de l'action publique.



## Procès-verbal du Conseil municipal du 21 Mars 2026

En découvrant ce collectif de l'intérieur, j'ai rencontré des femmes et des hommes engagés et attachés à bien faire.

C'est donc une grande joie pour moi de pouvoir rejoindre ce groupe animé par un sens du devoir et une volonté sincère d'agir utilement pour notre ville.

Vous envisagez de me déléguer les sujets de la Petite enfance et de la famille. J'en suis, à la fois, très heureuse et honorée, parce que ce ne sont pas des sujets comme les autres.

La Petite enfance, par définition, est le début de tout le reste. C'est là que beaucoup se joue, très tôt. Les trajectoires, qui s'y dessinent, portent, malheureusement parfois en elles, les premières inégalités, et aussi, je l'espère, les premières sécurités.

Notre objectif à tous, c'est de garantir à chaque enfant un cadre stable et structurant, mais aussi, bien sûr, de permettre aux parents de concilier vie professionnelle et vie familiale, et de faire en sorte que la Ville soit un soutien, et ne représente pas une contrainte supplémentaire dans des vies quotidiennes parfois déjà compliquées. Nous ne devons, donc, jamais perdre de vue que derrière chaque décision, il y a des enfants, des parents, des professionnels, et avec des équilibres de vie très concrets, que nous devons préserver et, parfois aussi, soutenir lorsque surviennent des fragilités.

Permettez-moi de conclure en vous remerciant à nouveau, Monsieur le Maire, pour votre confiance et pour l'accueil que vous m'avez réservé, avec toute votre équipe.

Je veux aussi m'adresser à l'ensemble des membres du Conseil, de la majorité comme de l'opposition.

Sur les sujets qui concernent la petite enfance et les familles, nous avons une responsabilité particulière, qui est celle de dépasser nos clivages et, pour protéger nos enfants, il faut savoir créer du consensus.

Avec humilité, je mesure pleinement ce que cet engagement implique, et vous pouvez compter sur ma détermination pour être à la hauteur, au service des Clodoaldiens.

Je vous remercie.

Applaudissements de l'assemblée.

**Le MAIRE :** Et un 10<sup>ème</sup> adjoint, Monsieur Jean-Jacques VEILLEROT.

Applaudissements de l'assemblée.

### ALLOCUTION DE JEAN-JACQUES VEILLEROT 10<sup>ème</sup> adjoint au Maire délégué au Sport

Tout d'abord, Monsieur le Maire, c'est avec grand plaisir et fierté que j'accepte, d'une part, cette position d'adjoint, et, d'autre part, cette délégation au Sport.

Je vous remercie pour la confiance que vous m'accordez. Et je remercie aussi tous les collègues pour leur confiance.

Il s'agit de ma deuxième mandature. La première, je l'ai passée en tant que délégué aux bâtiments, à l'hygiène et à la sécurité, en lien avec ces mêmes bâtiments qui reçoivent du public.

Et je remercie, d'ailleurs, Madame Mons et ses équipes, Xxxxxxxx et Xxxxxxxx qui m'ont quand même supporté pendant 6 ans. Ils m'ont surtout appris à savoir comment maintenir tous ces bâtiments, qui accueillent les sportifs. Maintenant, ce que je leur dis, c'est que c'est moi qui vais utiliser vos bâtiments sportifs.

Alors, ceux, qui me connaissent un peu, savent que le sport est important pour moi, aussi bien dans la pratique que dans les activités de spectateur, téléspectateur et supporter.



## Procès-verbal du Conseil municipal du 21 Mars 2026

Et j'espère, pendant cette mandature, attirer le maximum de Clodoaldiens et de Clodoaldiennes vers les pratiques sportives, dans des conditions sociétales contemporaines, c'est-à-dire avec la promotion d'activités sportives les moins énergivores possibles, et surtout avec la promotion de la parité la plus exemplaire possible, c'est-à-dire autant de Clodoaldiennes que de Clodoaldiens, ainsi que la promotion de la pratique intergénérationnelle, c'est-à-dire la pratique sportive pour les très jeunes, les jeunes, les un peu moins jeunes, les encore un peu moins jeunes, les âgés et les très, très âgés. Voilà.

Je vous remercie, encore une fois, Monsieur le Maire, de l'opportunité que vous me donnez.

Applaudissements de l'assemblée.

**Le MAIRE :** Merci beaucoup, mes chers collègues, pour toutes vos interventions.

### 20/ DÉLIMITATION DU PÉRIMÈTRE DES SIX QUARTIERS ET CRÉATION DES CONSEILS DE QUARTIERS

**Le MAIRE :** L'article L. 2143-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que dans les communes de moins de 80 000 habitants, le Conseil municipal peut fixer le périmètre de chaque quartier constituant la commune et doter ces quartiers de conseils de quartier.

Vous connaissez tous l'histoire de notre commune ; je vais donc essayer d'être le plus bref possible. Nous avons, dans notre commune, une vie par quartier, qui est très forte, très marquée, très exigeante. Nous avons 6 quartiers que vous connaissez :

Centre-village, Coteaux Bords-de-Seine, Hippodrome Fouilleuse, Montretout-Coutureau, Pasteur-Magenta, et Val d'Or.

Et donc je vous propose, si vous en êtes d'accord, de fixer l'ensemble de la délimitation des six quartiers que je viens de nommer, comme vous l'avez dans le plan qui vous est annexé, et conformément à l'article du CGCT.

Si vous en êtes d'accord, on peut voter à main levée.  
Cela ne pose pas de problème ? Pas d'intervention ?  
Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Donc **unanimité** pour les six quartiers.

### ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2143-1 ;

**VU** les plans de délimitation des quartiers annexés à la présente délibération ;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil municipal peut fixer le périmètre de chacun des quartiers composant la commune et les doter de conseils de quartier pour favoriser la participation des habitants à la vie locale ;

**CONSIDÉRANT** que la Commune a souhaité structurer la participation citoyenne à l'échelle de son territoire en confirmant l'existence des six quartiers actuels et l'existence de six conseils de quartier ;

**ENTENDU** l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré,

#### **DÉCIDE**

**ARTICLE 1 : DE CONFIRMER** la délimitation des six quartiers sur le territoire de la commune, dont le périmètre est défini conformément aux plans annexés à la présente délibération et dénommés comme suit :

- 1) Quartier Centre - Village
- 2) Quartier Coteaux / Bords-de-Seine
- 3) Quartier Hippodrome - Fouilleuse
- 4) Quartier Montretout - Coutureau
- 5) Quartier Pasteur - Magenta
- 6) Quartier Val d'Or

**ARTICLE 2 : DE CONFIRMER** l'institution d'un conseil de quartier pour chacun des six quartiers mentionnés à l'article 1.



## Procès-verbal du Conseil municipal du 21 Mars 2026

**ARTICLE 3 : DE PRÉCISER** que chaque conseil de quartier sera présidé par un élu du Conseil municipal et pourra être consulté par le Maire et formuler des propositions pour toute question intéressant le quartier et qu'enfin, des dialogues seront animés deux fois par an dans les secteurs suivants regroupant l'ensemble des quartiers : Centre-Village, Coteaux/Bords-de-Seine, Hippodrome-Fouilleuse, Montretout-Coutureau, Pasteur-Magenta et Val d'Or.

### 21/ CRÉATION DE TROIS POSTES D'ADJOINTS CHARGÉS PRINCIPALEMENT D'UN OU DE PLUSIEURS QUARTIERS

**Le MAIRE :** En application de l'article L. 2122-2-1 du code général des collectivités territoriales, les communes qui ont institué des conseils de quartier peuvent créer des postes d'adjoints chargés principalement d'un ou de plusieurs quartiers, à raison de 10% de l'effectif légal du Conseil municipal ; 3 postes, le Conseil municipal étant composé de 35 membres.

Dans cette délibération, je vous propose donc de créer les 3 postes d'adjoints avant que nous puissions procéder ensuite à leur élection.

Êtes-vous d'accord pour faire ce vote à main levée ? Pas d'objection ?

Certains ne souhaitent-ils pas prendre part au vote ?

Madame CRAVERO et Monsieur SIMENEL ne prennent pas part au vote. Donc 33 suffrages exprimés.

Y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ?

Donc **unanimité** avec 33 voix pour.

### ADOPTÉE PAR 33 VOIX.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**VU** la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-2, L. 2122-2-1 et L. 2143-1 ;

**VU** la délibération n° 2026-20 portant sur la délimitation du périmètre des six quartiers et la création des conseils de quartier ;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil municipal a confirmé la délimitation du périmètre des six quartiers de la commune et l'existence des conseils de quartier en application de l'article L. 2143-1 du code général des collectivités territoriales ;

**CONSIDÉRANT** qu'en application de l'article L. 2122-2-1 du même code, le Conseil municipal peut créer des postes d'adjoints chargés principalement d'un ou de plusieurs quartiers ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de créer, conformément à l'article L. 2122-2-1 du code général des collectivités territoriales, trois postes d'adjoints en charge de quartiers, dont chacun sera principalement chargé, par le Maire, d'un ou plusieurs quartiers de la ville.

**CONSIDÉRANT** qu'en application des dispositions susvisées, le Conseil municipal de Saint-Cloud, qui comprend 35 membres, peut créer trois postes d'adjoints en charge principalement d'un ou de plusieurs quartiers, portant ainsi leur nombre total à 13 ;

**ENTENDU** l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

#### **DÉCIDE**

**ARTICLE UNIQUE : DE CRÉER** trois postes d'adjoints au Maire, chargés principalement d'un ou plusieurs quartiers, et **DE PRÉCISER** que ces postes s'ajoutent au nombre d'adjoints au Maire précédemment fixé par le Conseil municipal.

### 22/ ÉLECTION DES TROIS ADJOINTS AU MAIRE CHARGÉS PRINCIPALEMENT D'UN OU PLUSIEURS QUARTIERS

**Le MAIRE :** Maintenant que les 3 postes sont créés, nous allons élire les candidats.

Malheureusement, nous allons maintenant procéder au vote selon le cérémonial habituel qui est un peu long, mais il est important de respecter nos principes.

Et donc je vous propose la liste suivante pour la majorité municipale, qui est une liste paritaire, avec un écart d'1 siège, puisqu'il n'y en a que 3 :



## Procès-verbal du Conseil municipal du 21 Mars 2026

- Monsieur Christophe WARTEL
- Madame Delphine POTIER
- Monsieur Vincent JACQUET

Préalablement à l'appel, certains membres du Conseil municipal ne souhaitent-ils pas prendre part au vote ?  
Donc, Monsieur MAYCHMAZ et Madame LANDON, Madame CRAVERO et Monsieur SIMENEL, ainsi que Monsieur BRUNSCHVICG ne prennent pas part au vote. Et donc 30 membres prennent part au vote.

**Monsieur le Maire appelle, tour à tour, chacun des membres du Conseil municipal pour voter.**

**Le MAIRE** : Voilà, le scrutin est clos.

**Les deux assesseurs procèdent au dépouillement des 30 enveloppes et annoncent le contenu de chaque enveloppe.**

**Le MAIRE** : Le scrutin est maintenant dépouillé. Et donc, hormis cette erreur de bulletin de vote, Monsieur BRUNSCHVICG.

**Augustin BRUNSCHVICG** : Sur les 30 suffrages exprimés,

- 28 voix pour la liste de la majorité, « Mon parti, c'est Sain-Cloud »,
- 1 bulletin blanc,
- 1 bulletin nul.

**LE MAIRE** : Eh bien, bravo.

Applaudissements

Donc **unanimité**.

**ADOPTÉE PAR 28 VOIX.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-2, L. 2122-2-1, L. 2122-4, L. 2122-7-2, L. 2122-18-1 et L. 2143-1,

**VU** la délibération n° 2026-20 en date du 21 mars 2026 portant sur la délimitation du périmètre des six quartiers et la création des conseils de quartier pour chacun des quartiers de la ville,

**VU** la délibération n° 2026-21 en date du 21 mars 2026 portant création de trois postes d'adjoints au Maire chargés principalement d'un ou plusieurs quartiers ;

**CONSIDÉRANT** que conformément à l'article L. 2122-2-1 du code général des collectivités territoriales lorsque des conseils de quartiers ont été créés, le Conseil municipal peut décider de créer des postes d'adjoints au Maire chargés principalement d'un ou plusieurs quartiers, dans la limite de 10% de l'effectif légal du Conseil municipal ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder à l'élection de trois adjoints au Maire chargés principalement d'un ou plusieurs quartiers, au scrutin de liste et à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec application des règles de parité ;

**CONSIDÉRANT**, par ailleurs, que le scrutin est secret ;

**ENTENDU** l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

**ARTICLE UNIQUE** : **SONT ÉLUS** adjoints aux Maires chargés principalement d'un ou plusieurs quartiers, au scrutin secret, de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, les conseillers municipaux suivants :

- **11<sup>ème</sup> adjoint** : **Christophe WARTEL**
- **12<sup>ème</sup> adjoint** : **Delphine POTIER**
- **13<sup>ème</sup> adjoint** : **Vincent JACQUET**

**Le MAIRE** : Je vais donc demander à Christophe WARTEL de bien vouloir venir.  
Puis, ce sera au tour de Delphine POTIER et de Vincent JACQUET.



## Procès-verbal du Conseil municipal du 21 Mars 2026

*Le Maire procède à la remise de l'écharpe tricolore à chacun des adjoints, suivie d'une photographie avec le Maire, et de leur allocution respective.*

### **ALLOCUTION DE CHRISTOPHE WARTEL** **11<sup>ème</sup> adjoint au Maire délégué aux Finances et aux achats**

Monsieur le Maire, chers collègues,

C'est un honneur pour moi de siéger avec vous, et je tiens à vous remercier, Monsieur le Maire, pour la confiance que vous me témoignez en me confiant ce poste d'adjoint, ainsi que la délégation aux Finances et aux Achats. J'aborde cette mission avec humilité et responsabilité.

Je mesure aussi le privilège que j'ai de démarrer cette mission avec une situation financière particulièrement saine, qui est le fruit de plusieurs années de gestion rigoureuse, de combats justes menés au nom du principe de libre administration des communes, et de l'engagement des équipes de la ville, dont je connais le sérieux et le professionnalisme.

Je souhaite donc remercier les artisans de ces succès : vous, Monsieur le Maire, Monsieur Porteix, ainsi que les équipes municipales.

Même si les défis restent nombreux, vous pouvez compter sur mon engagement à poursuivre dans cette voie, au service de l'intérêt général.

*Applaudissements de l'assemblée.*

### **ALLOCUTION DE DELPHINE POTIER** **12<sup>ème</sup> adjoint au Maire déléguée à l'environnement**

Monsieur le Maire, chers collègues, chers Clodoaldiens,

Je remercie le Maire pour la confiance qu'il m'accorde en me confiant la délégation à l'environnement, aux parcs et jardins. C'est un honneur et une fierté de pouvoir contribuer à l'avenir de notre ville dans un domaine qui me tient particulièrement à cœur.

Saint-Cloud bénéficie d'un patrimoine naturel exceptionnel, avec plus de la moitié de son territoire couvert d'espaces verts, mais cet équilibre est fragile et constamment menacé par les évolutions urbaines et le dérèglement climatique. Les attentes des habitants sont fortes : préserver la qualité de vie, agir pour le climat, protéger la biodiversité et adapter la ville aux nouveaux défis.

Je tiens à rendre hommage à Brigitte PINAULDT et Virginie RECHAIN, qui ont porté, avec engagement et détermination, ces sujets lors de la précédente mandature.

Je reprends aujourd'hui le flambeau, consciente du travail accompli et des attentes fortes des habitants.

Je m'engage à défendre ces enjeux avec conviction et énergie, en lien avec mes collègues de la majorité, les associations et les habitants, pour faire de Saint-Cloud une ville exemplaire.

Notre ville m'a vue grandir, elle voit grandir ma fille aujourd'hui ; et c'est aussi pour les générations futures que nous devons agir.

Pour reprendre les mots d'Albert Einstein : « Regardez profondément dans la nature, et alors vous comprendrez tout mieux. » C'est cette conviction qui guidera mon action au service de notre ville.

Je vous remercie pour votre attention.



## Procès-verbal du Conseil municipal du 21 Mars 2026

### ALLOCUTION DE VINCENT JACQUET 13<sup>ème</sup> adjoint au Maire délégué à la santé et au handicap

Monsieur le Maire, mes chers collègues,  
Mesdames, Messieurs,

Recevoir cette écharpe aujourd'hui représente pour moi un moment d'une intensité très particulière. Après m'être tenu en retrait de la vie locale pendant le dernier mandat pour affronter un accident de la vie, je mesure le privilège de retrouver cette assemblée de nouveau. Je reviens vers vous tous, vers les Clodoaldiens, avec une énergie neuve et une gratitude profonde.

Je porte l'intérêt sur les sujets de la santé et du handicap, ma future délégation, depuis de nombreuses années et bien avant mon accident de vie.

Cette délégation m'honore et servir les Clodoaldiens et l'ensemble de la chaîne médicale et du handicap Clodoaldienne est une immense responsabilité.

Merci, Monsieur le Maire de m'accorder à nouveau votre confiance, merci à vous tous, les Clodoaldiens et la chaîne médicale.

Et je voudrais ajouter un petit mot : Enfin, je ne serais pas là devant vous tous sans le soutien de ma charmante épouse. Sa force a été ma boussole. Si je porte cette écharpe aujourd'hui, c'est aussi grâce à elle.

Au travail, pour Saint-Cloud !

*Applaudissements de l'assemblée.*

**Le MAIRE :** Mes chers collègues, Avant de procéder à la dernière élection, il me faut, puisque la loi a évolué, vous donner lecture de deux articles de la charte de l'élu.

**L'article L. 1111-13** est en vigueur depuis le 24 décembre 2025. Il a été créé par la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 et se trouve à l'article 9 :

« Dans l'exercice de son mandat, l'élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ainsi que les lois et les symboles de la République. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote. L'élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions. L'élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 euros dont il a bénéficié en raison de son mandat. Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif. »



## Procès-verbal du Conseil municipal du 21 Mars 2026

**Quant à l'article L. 1111-14, il fait référence à la même loi, entrée en vigueur à la même date :**

« Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre, dans les conditions prévues par la loi.

Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la sécurité sociale dans les conditions définies à l'article L. 382-31 du code de la sécurité sociale et à des régimes spéciaux définis par le présent code.

Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le code pénal, les lois spéciales et le présent code.

Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le présent code.

Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans des conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures.

Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L. 1111-13.

Un décret en Conseil d'Etat détermine les modalités et les critères de désignation des référents déontologues.

Voilà, mes chers collègues. Nous avons prévu de vous distribuer l'intégralité de la charte et je vous engage à la lire chaque année, dans les soirées de Noël avant de vous endormir, et cela peut, peut-être, vous inspirer.

Il nous reste donc deux délibérations.

### 23/ ÉLECTION DES CONSEILLERS TERRITORIAUX SUPPLÉMENTAIRES AU CONSEIL DE TERRITOIRE POLD

**Le MAIRE :** Vous savez que dans le mille-feuille administratif, que je dénonce depuis des années, a été créée au 1<sup>er</sup> janvier 2016 la Métropole du Grand Paris et, conséquemment à cette création de la MGP qui est l'EPCI de référence de 11 territoires, nous sommes, pour notre part, rattachés au territoire POLD, Paris Ouest La Défense, qui comprend 11 communes et quasiment 600 000 habitants.

Quand vous êtes membre de la métropole, vous êtes membre de droit du territoire. Ensuite, selon la taille de votre commune, vous avez le droit à ce qu'on appelle des délégués supplémentaires.

Le membre de droit, membre de la métropole, est Ségolène de LARMINAT.

Et il nous faut élire 4 délégués supplémentaires sur un scrutin paritaire, deux hommes, deux femmes.

Et en fonction, tout de même, des compétences qui sont celles du territoire, à savoir :

- l'urbanisme, puisque nous sommes en train de mettre en place un plan local d'urbanisme intercommunal,
- la collecte des déchets,
- l'environnement, puisque nous avons un plan climat et énergie à l'échelle du territoire,
- le développement économique,

je vous propose la liste suivante :

Éric BERDOATI, Diane MICHOUDET, Olivier BERTHET et Delphine POTIER.

Et donc je vous propose que nous puissions passer au vote. Ce sera la dernière fois, mais il faut le faire dans les conditions.

Éric Berdoati, je vais voter.

On constate que l'urne est bien toujours vide, grâce à Madame Xxxxxxxx dans ce grand moment.

Éric BERDOATI « a voté. »



## Procès-verbal du Conseil municipal du 21 Mars 2026

***Puis Monsieur le Maire appelle, tour à tour, chacun des membres du Conseil municipal pour voter, conformément à la liste d'appel.***

Monsieur MAYCHMAZ, Madame LANDON, Madame CRAVERO, Monsieur SIMENEL et Monsieur BRUNSCHVICG, ne prennent pas part au vote.

Le scrutin est clos.

*Le Maire s'adresse aux deux assesseurs : Vous pouvez dépouiller.*

**Baptiste du CHALARD** : Sur les 30 suffrages exprimés,

- 1 bulletin blanc,
- 29 voix pour la majorité.

**LE MAIRE** : Bravo.

*Applaudissements de l'assemblée.*

Merci beaucoup et merci à nos deux scrutateurs d'avoir assisté les différents scrutins ce matin.

*Applaudissements de l'assemblée.*

### **ADOPTÉE PAR 29 VOIX.**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5211-6-1 III et IV, L. 5211-6-2 et L. 5219-9-1 ;

**VU** le code électoral, notamment son article L. 262 ;

**VU** la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles dite loi « MAPTAM » ;

**VU** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite « loi NOTRe » ;

**VU** l'arrêté interpréfectoral en date du 31 octobre 2025 fixant à 1 le nombre de siège à pourvoir au sein du conseil métropolitain de la métropole du Grand Paris pour la ville de Saint-Cloud ;

**CONSIDÉRANT** qu'au regard de la répartition des sièges au sein de l'établissement public territorial (EPT) POLD, il y a lieu de procéder à la désignation de 4 conseillers territoriaux supplémentaires, pour siéger au Conseil de territoire de l'EPT POLD ;

**CONSIDÉRANT** que l'article L. 5219-9-1 susvisé dispose que, dans chaque commune, le ou les conseillers métropolitains de la commune sont désignés conseillers de territoire et les sièges supplémentaires sont pourvus conformément au b du 1° de l'article L. 5211-6-2 du code général des collectivités territoriales ;

**CONSIDÉRANT** que la Commune de Saint-Cloud dispose d'un conseiller métropolitain, conseiller de territoire de droit ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a ainsi lieu de procéder à l'élection des conseillers territoriaux supplémentaires appelés à siéger au conseil de territoire de l'établissement public territorial « T4 » Paris Ouest La Défense, au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne ;

**CONSIDÉRANT** que le nombre des conseillers de territoire supplémentaires à élire est de 4 ;

**CONSIDÉRANT** les candidatures déposées ;

**ENTENDU** l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré,

#### **DÉCIDE**

**ARTICLE 1 : DE PROCÉDER** à l'élection des conseillers territoriaux supplémentaires appelés à siéger au conseil de territoire de l'établissement public territorial « T4 » Paris Ouest La Défense, au scrutin secret, de liste à un tour, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne ;

**ARTICLE 2 : D'ÉLIRE** les conseillers territoriaux supplémentaires appelés à siéger au conseil de territoire de l'établissement public territorial « T4 » Paris Ouest La Défense les conseillers municipaux suivants, en sus du délégué de la Ville de Saint-Cloud, élu Conseiller métropolitain :

- Éric BERDOATI
- Diane MICHOUDET
- Olivier BERTHET
- Delphine POTIER

**Le MAIRE** : Il nous reste une délibération.



## Procès-verbal du Conseil municipal du 21 Mars 2026

### 24/ DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

**Le MAIRE :** Vous avez l'ensemble des articles cités avec les références. On a repris ce qui est autorisé dans le Code général des collectivités territoriales.

Nous n'avons pas encore eu de commission pour examiner nos délibérations.

Et donc je vous invite à adopter cette délibération.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur SIMENEL.

**Guillaume SIMENEL :** Bonjour Monsieur le Maire, merci de me donner la parole.

Pour ma part, tout d'abord, je me présente rapidement, ça va être rapide, parce que tout le monde a faim et moi, le premier.

Si je me suis engagé auprès d'Anne-Marie, et au sein de la liste Saint-Cloud Rive-Gauche, c'est pour ramener aussi un peu plus de démocratie locale au niveau de la vie des habitants.

Et en lisant justement cette délégation d'attribution, qui est somme toute légale, je ne la remets pas du tout en cause, mais je me suis posé deux questions qui peuvent un petit peu remettre en cause cette démocratie locale, en particulier sur deux points :

- sur le droit de préemption, la question que je veux vous poser aujourd'hui, si je puis me permettre, c'est : pourquoi ne pas avoir prévu de plafond pour le droit de préemption, alors qu'il s'agit ici d'un levier stratégique pour la commune ? Si on avait mis un seuil, cela permettrait de garantir un débat assez consolidé et assez constructif au niveau du Conseil municipal ;

- et au niveau de l'urbanisme, considérez-vous que des projets qui peuvent atteindre jusqu'à 20 millions € puissent être engagés sans débat du Conseil municipal ?

Merci.

**LE MAIRE :** Alors, je ne fais pas tout à fait la même lecture que vous, cher collègue.

Ce n'est pas parce que la délibération est prise que nous ne pouvons pas débattre au sein du Conseil municipal. Généralement, d'ailleurs, les projets font toujours l'objet, soit d'une APCP, une autorisation de programme qui est présentée par une délibération génératrice d'un débat en séance du Conseil municipal.

Et encore une fois, ce sont des principes qui sont fixés. Et même si les principes me permettent de décider des choses quand on l'estime utile, il nous arrive de les mettre à l'ordre du jour du Conseil municipal. Donc il n'y a pas d'inquiétude là-dessus. Après, il faut bien fixer des montants, malheureusement ou heureusement, je n'en sais rien, d'ailleurs ; parce que s'il n'y avait pas de montant, ça serait encore pire. Et c'est pour cela que nous présentons ces montants-là.

Le lien avec la démocratie n'est pas évident, mais on peut toujours débattre au sein du Conseil ; il n'y a pas de difficulté pour cela, ne vous inquiétez pas.

Y a-t-il d'autres questions ? Pas d'autre question, je vous remercie.

Y a-t-il des personnes qui ne prennent pas part au vote ?

Des votes contre ? 2 votes contre : Madame Cravero et Monsieur Simenel.

Des abstentions ? 2 abstentions pour Madame Pastor et Monsieur Brunschvicg.

Et donc 31 voix pour.

Je vous remercie beaucoup.

**ADOPTÉE PAR 31 VOIX.**



## Procès-verbal du Conseil municipal du 21 Mars 2026

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-17, L. 2122-18, L. 2122-22, L. 2122-7-2 et L. 2122-23 ;

VU le décret n°2026-118 du 20 février 2026 relatif notamment au seuil plafond de délégation des décisions d'admission en non-valeur ;

**CONSIDÉRANT** que, pour faciliter la bonne marche de l'administration communale, le Maire peut être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat, des attributions fixées par l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

**CONSIDÉRANT** que l'attribution de certaines compétences par le Conseil municipal au Maire doit donner lieu à la détermination de limites ou conditions ;

**ENTENDU** l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré,

### **DÉCIDE :**

**ARTICLE 1 : DE DONNER DÉLÉGATION** au Maire pour la durée du mandat, afin :

1 - **d'arrêter et modifier** l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2 - **de fixer**, dans la limite de 15 000 euros par droit, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;

3 - **de procéder**, dans les limites inscrites chaque année au budget communal, à la réalisation des emprunts à court, moyen ou long terme, destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au 'a' de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du 'c' de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires. Les délégations données en ce domaine prendront fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement de la campagne municipale ;

4 - **de prendre** toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5 - **de décider** de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6 - **de passer** les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7 - **de créer**, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8 - **de prononcer** la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9 - **d'accepter** les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10 - **de décider** l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;

11 - **de fixer** les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

12 - **de fixer**, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la Commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

13 - **de décider** de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14 - **de fixer** les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15 - **d'exercer**, au nom de la Commune, sur l'ensemble du territoire communal, sans limitation de montant et sans restrictions quant aux conditions et charges grevant l'opération, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, et de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien déterminé selon les dispositions prévues aux articles L. 211-2 à L. 211-2-3 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code ;

16 - **d'intenter** au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, devant toute juridiction de l'ordre administratif ou judiciaire et de quelque degré que ce soit, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 euros. La délégation ainsi consentie inclut pour le Maire d'avoir recours à l'assistance d'un avocat, de déterminer la possibilité de se constituer partie civile ou de déposer plainte avec constitution de partie civile au nom de la Commune, ainsi que d'agir, dans les cas prévus par la loi, par voie de citation directe

Le Maire est autorisé également à intervenir dans toute procédure de résolution amiable d'un litige et dans toutes les procédures alternatives aux poursuites traditionnelles.

A ce titre, le Maire est autorisé à lancer toute négociation permettant d'aboutir à la résolution amiable d'un litige et à représenter la Commune devant toute instance de résolution amiable des litiges. Dans ce cadre, le Maire peut avoir recours à l'assistance d'un avocat ;

17 - **de régler** les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 euros par sinistre ;

18 - **de donner**, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la Commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

19 - **de signer** la convention prévue par l'avant-dernier alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n°2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificatives pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

20 - **de réaliser** les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de quatre millions d'euros (4 000 000 €).

21 - **d'exercer ou de déléguer**, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la Commune, sur l'ensemble du territoire communal, sans limitation de montant et sans restriction quant aux conditions et charges grevant l'opération, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme ;

22 - **d'exercer** au nom de la Commune, sur l'ensemble du territoire communal, sans limitation de montant et sans restriction quant aux conditions et charges grevant l'opération, le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles ;

23 - **de prendre** les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L.523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la Commune et de conclure la convention prévue à l'article L. 523-7 du même code ;

24 - **d'autoriser**, au nom de la Commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;



## Procès-verbal du Conseil municipal du 21 Mars 2026

---

25 - **d'exercer**, au nom de la Commune, le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique prévu au troisième alinéa de l'article L. 151-37 du code rural et de la pêche maritime en vue de l'exécution des travaux nécessaires à la constitution d'aires intermédiaires de stockage de bois dans les zones de montagne ;

26 - **de demander** à tout organisme financeur l'attribution de subventions pour les projets menés en fonctionnement et en investissement, dans la limite de cinq millions d'euros hors taxe (5 000 000 euros HT) ;

27 - **de procéder**, au nom de la Commune, sur l'ensemble du territoire communal, dans la limite de 20 millions d'euros (20 000 000 €) par projet ou par autorisation d'urbanisme et sans restriction quant aux conditions et charges grevant l'opération, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

28 - **d'exercer**, au nom de la Commune, les droits prévus au I de l'article 10 de la loi n°75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants des locaux à usage d'habilitation ;

29 - **d'ouvrir et d'organiser** la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement ;

30 - **d'admettre** en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à 200 euros, étant entendu que l'admission en non-valeur est prononcée par arrêté et qu'il en est rendu compte au conseil municipal au moins une fois par an au moyen d'un état listant les créances admises en non-valeur et les motifs ayant présidé à cette admission ;

31 - **d'autoriser**, les mandats spéciaux que les membres du Conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus à l'article L. 2123-18 du code général des collectivités territoriales.

**ARTICLE 2 : DIT** que le Maire rendra compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal des décisions prises en vertu de la présente délégation.

**ARTICLE 3 : DIT** que le Maire peut subdéléguer les compétences prévues à l'article 1 à ses adjoints et aux conseillers municipaux, dans le cadre des délégations de fonction ; il pourra également donner délégation de signature aux fonctionnaires territoriaux visés à l'article L. 2122-19 du code général des collectivités territoriales sur l'ensemble de ces compétences.

**ARTICLE 4 : DIT** qu'en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement du Maire, l'adjoint chargé de la suppléance du Maire, disposera des mêmes délégations que celles accordées au Maire en application de l'article 1.

Si, pour quelque motif que ce soit, l'adjoint chargé de la suppléance du Maire était alors empêché, les dispositions de l'article L. 2122-17 du code général des collectivités territoriales s'appliqueraient.



## Procès-verbal du Conseil municipal du 21 Mars 2026

Nous sommes arrivés à l'épuisement, je n'espère pas de notre assistance et de nos collègues, mais de l'ordre du jour.

Et je voudrais remercier, une nouvelle fois, tous les Clodoaldiens pour leur engagement formidable pendant cette campagne et nos nouveaux collègues du Conseil municipal.

Ainsi que vous le savez maintenant, nous sommes en mondiovision, puisque le Conseil municipal est retransmis sur la chaîne YouTube, on essaie d'être moderne, mais je tiens surtout, plus particulièrement, à remercier l'ensemble des Clodoaldiens qui sont présents dans cette salle et qui ont bien voulu nous honorer de leur présence en assistant à ce Conseil d'installation.

### Applaudissements de l'assemblée.

Mes chers collègues, je vous souhaite un bon mandat.

La séance est levée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le MAIRE clôt la séance à : 12h20.

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le présent procès-verbal fera l'objet d'une publication électronique sur le site de la ville dans la semaine suivant son approbation.

Le Secrétaire de séance,

Le MAIRE

Baptiste du CHALARD

Eric BERDOATI

